



**Convention concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants, conclue à La Haye, le 19 octobre 1996 - Adhésion par la Barbade.**

Il résulte d'une notification du Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas qu'en date du 11 juillet 2019, la Barbade a adhéré à la convention désignée ci-dessus, qui est entrée en vigueur à l'égard de cet État le 1<sup>er</sup> mai 2020, conformément à l'article 61, deuxième paragraphe, sous b, de la convention.

